

Saint-Barthélemy,
Le 22 novembre 2022

**Avis du Conseil Economique, Social, Culturel et Environnemental de Saint- Barthélemy
sur les projets de délibérations inscrits à l'ordre du jour
du Conseil Territorial du 1^{er} décembre 2022**

Saisi le 17 novembre 2022 sur l'ordre du jour du Conseil Territorial du 1^{er} décembre et sur proposition de ses membres, le CESCE de Saint-Barthélemy rend l'avis suivant :

Le CESCE prend bien acte :

- Du rapport n°2 portant sur la modification du tableau des emplois et approuve notamment le recrutement d'un chef de projet données.
- Des rapports 7 et 8 concernant la construction d'une seconde Maison d'Assistants Maternels et la construction d'un institut médicoéducatif et d'une maison d'accueil spécialisée. Ces projets répondent en effet à des besoins du territoire.
- Du rapport 12 concernant la décision modificative n°1. Le CESCE relève avec satisfaction « *qu'à quelques deux mois de la clôture de l'exercice 2022, la situation budgétaire de la Collectivité est des plus rassurantes avec des recettes déjà en grande majorité supérieures aux prévisions et des dépenses largement contenues.* » et que « *l'excédent positif entre les recettes fiscales et les dépenses réelles qui peut être dégagé à l'instant « t » est plus que prometteur puisqu'il s'élève à plus de 41.000.000 €* ».
- Du rapport 13 portant révision des autorisations de programme pour la construction de la caserne des pompiers et pour l'aménagement de la ferme pédagogique à Lurin. Le CESCE note et entend bien que ces réévaluations de coûts sont nécessaires compte tenu notamment de « *l'augmentation significative du coût des matériaux* » et, pour le projet de la ferme pédagogique d'« *une augmentation non négligeable du coût de la construction, notamment en ce qui concerne le bois, le prix du lot charpente s'envolant, malgré la mise en concurrence.* »

Au regard de ce qui précède et dans la perspective de l'élaboration des orientations budgétaires pour l'année 2023, le CESCE souhaite d'ores et déjà attirer l'attention de la Collectivité sur le fait que si les recettes fiscales sont meilleures que prévu, les hausses des prix liées à l'inflation, le contexte international, les nouvelles mises en chantier, l'embauche de nouveaux personnels tout autant que le financement de la santé envisagé par la Collectivité nécessitent une certaine prudence.

Dès lors il serait assurément souhaitable, compte tenu des circonstances économiques générales, de constituer, sous une forme à définir, une réserve ou un fonds, permettant de stocker une épargne disponible, en vue d'amortir de potentiels chocs à venir.

Avis adopté à l'unanimité lors de l'Assemblée Plénière du 24 novembre 2022

Nombre de votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0